



VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP 2025-110

ARRETE

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISoire DE CIRCULATION
ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- **VU** le Code de la Route,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de Voirie Routière,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **CONSIDERANT** la demande de l'entreprise NGE ROUTES, représentée par Mr ROUQUAIROL Hugo
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les usagers, en réglementant la circulation pour la réfection de la couche supérieure de la chaussée par la mise en œuvre d'un enduit bicouche gravillonné.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une portion de la voie communale dénommée « Route du Parc à Daims » située sur le territoire de la commune de Cruseilles, sera fermée à la circulation durant 0.5 jour dans la période comprise entre le lundi 04 août et le vendredi 08 août 2025 inclus.

Une signalisation sera mise en place au carrefour avec la route du Gargues coté « Ouest », et au niveau de la sortie d'agglomération des Follats coté « Est » et un balisage de déviation sera fléché par Route des Follats, puis RD 27, puis Route du Parc à Daims et inversement.

ARTICLE 2 :

Les accès aux véhicules de secours seront maintenus.

ARTICLE 3 :

L'entreprise GUINTOLI sera chargée :

- de veiller au maintien du balisage et de la signalisation pendant la durée des travaux.

L'entreprise sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise GUINTOLI
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 07 juillet 2025

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Affiché le :

08 JUL. 2025

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 / Fax : 04 50 44 07 36
mairie@cruseilles.fr

